



# Népal: la cour suprême rejette l'appel du Français Charles Sobhraj

Jurisprudence publié le **30/07/2010**, vu **1787 fois**, Auteur : [SAID ISSA](#)

**KATMANDOU** | La cour suprême du Népal a rejeté vendredi le pourvoi en appel du Français Charles Sobhraj, condamné en 2004 à la prison à perpétuité pour le meurtre en 1975 d'une jeune touriste américaine.

Surnommé le "Bikini killer" -- parce que certaines de ses victimes présumées ont été retrouvées en bikini --, M. Sobhraj, 66 ans, né à Saïgon (aujourd'hui Ho Chi Minh-Ville) de père indien et de mère vietnamienne, a été condamné à perpétuité (20 ans maximum au Népal) en août 2004 pour le meurtre de Connie Joe Bronzich.

Le Français a toujours affirmé qu'il ne se trouvait pas à Katmandou au moment du décès de la jeune femme, qui fut poignardée avant que son corps ne soit brûlé et abandonné dans la banlieue de la capitale népalaise.

M. Sobhraj avait été arrêté dès 1976 en Inde où il a purgé 21 ans de prison pour des meurtres de touristes qu'il droguait et dévalisait avant de les assassiner. Au total, il a été accusé d'avoir tué dans les années 1970 une douzaine de "routards" à l'époque des voyages en Inde, Thaïlande et Népal.

Après sa sortie des geôles indiennes en 1997, il avait disparu et avait hérité du surnom de "serpent" pour son habileté à échapper à la justice.

C'est lors d'un voyage à Katmandou en septembre 2003 qu'il avait été arrêté par la police pour meurtre et entrée illégale au Népal en 1975.

**AFP | 30.07.2010 | 12:12**